

# PROJET D'ACCUEIL ET PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

FAMILLES RURALES DE MOYON

2015/2016



Association  
de Moyon-Chevry

Directrice : Natacha Vicaire

Présidente : Heidi Simonne

## Introduction

L'association Familles Rurales de Moyon est une association loi 1901, fédérée au mouvement national des Familles Rurales. Localement, cette association œuvre pour les enfants et les familles depuis 1979. Au départ elle organisait seulement des camps l'été pour faire partir les enfants en vacances. Aujourd'hui l'accueil de loisirs fonctionne toute l'année, les mercredis et pendant les vacances scolaires avec des salariés permanents.

Au delà de l'accueil de loisirs, l'association Familles Rurales de Moyon propose diverses activités à destination de tous les membres de la famille : ateliers enfants (gym, cirque, ...), adultes (gym, cuisine, yoga...), sorties familles, ludothèque, soirées parentalité, etc...

A partir de la rentrée 2014/2015, la commune de Moyon a décidé de mettre en place la réforme des rythmes scolaires. La commune a confié à l'association Familles Rurales de Moyon la mise en place et le suivi de ces activités.

L'accueil collectif de mineurs de l'association Familles Rurales de Moyon se décline en plusieurs services :

- L'accueil de loisirs extrascolaire le mercredi et pendant les vacances scolaires
- L'accueil de loisirs périscolaire avec la garderie du matin et du soir et les TAP le midi (Temps d'Activités Périscolaires)

## Objectifs pédagogiques

### Lors de l'accueil extrascolaire (mercredis et vacances scolaires)

- **Respecter les différences de chacun et favoriser le respect**

Tous les enfants seront accueillis quel que soit leur sexe, leur appartenance religieuse. Selon les tranches d'âges, différentes activités seront proposées en accord avec les capacités de chacun. Les animateurs veilleront à développer l'esprit collectif par l'entraide.

Les règles de vie seront établies avec les enfants et affichées dans la salle d'activité. Les animateurs veilleront au respect entre les enfants et entre les adultes et les enfants.

- **Rendre l'enfant autonome et responsable :**

Les enfants seront sollicités pour la mise en place, le rangement et le nettoyage de l'activité. Des temps de jeux libre seront proposés avec la possibilité de mettre en place du matériel en libre accès (jeux de société, coin lecture, coloriage,...)

- **Développer la créativité et favoriser la curiosité**

L'équipe d'animation veillera à mettre en place des activités diverses et variées qu'elles soient manuelles, sportives ou lors de sorties afin d'éveiller la curiosité des enfants.

- **Respecter les rythmes de vie de l'enfant sur un temps de détente et de loisirs.**

Différents temps de repos seront proposés pour les plus jeunes, ainsi que des temps d'activités plus ou moins calmes selon les moments de la journée.

## **Lors de l'accueil périscolaire (TAP et garderie périscolaire)**

- **Permettre la découverte et l'ouverture (culturelle, sportive,...)**

Les animateurs proposeront de nouvelles pratiques aux enfants.

- **Permettre une meilleure disponibilité des enfants pour les apprentissages**

La réforme des rythmes scolaires doit permettre aux enfants d'avoir des temps ludiques sur les périodes de la journée où ils sont moins réceptifs.

- **Mettre en place des activités de qualités avec un encadrement de qualité**

Les animateurs seront chargés de faire vivre un bon moment aux enfants dans un cadre sécuritaire et pédagogique quelle que soit l'activité proposée.

- **Amener l'enfant vers plus d'autonomie**

Les enfants auront le choix de leurs activités, à terme il est envisagé de permettre aux enfants de proposer des activités.

- **Permettre la sociabilisation des enfants**

Favoriser le lien et la cohésion entre les enfants.

- **Rendre l'école attractive, réconcilier certains enfants avec l'école.**

Permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps, de les motiver pour des projets autour de l'école.

## Nature des activités

### **LES TAP :**

Les TAP ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- de 12h à 12h45 pour les enfants du CE1 au CM2
- de 12h45 à 13h45 pour les enfants de Maternelle et CP

Les activités seront proposées par cycles de 5 à 8 semaines selon le calendrier scolaire. Lors des activités périscolaires, différents types d'activité pourront être proposées, qu'elles soient sportives, manuelles, culturelles... Pour les plus jeunes, le temps de sieste est une des activités proposées. Les enfants auront le choix entre plusieurs activités et devront s'inscrire à une activité par jour pour le cycle complet.

Exemples d'activités qui peuvent être proposées : chant, jeux de ballon, relaxation, atelier informatique, jeux de société...

### **La garderie périscolaire**

La garderie périscolaire est ouverte tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin de 7h30 à 8h30 et tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs de 16h à 18h30. Des petits ateliers pourront être proposés (coloriage, bricolage, perles, pâte à modeler, aide aux leçons...) ainsi que des jeux libres (jeux de société, jeux de faire semblant, jeux de construction...). Le goûter sera proposé à la garderie du soir.

### **Les mercredis et pendant les vacances scolaires**

L'accueil de loisirs est ouvert de 9h à 17h avec possibilité de garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 et possibilité de cantine le midi. Les enfants sont accueillis de 3 à 16 ans.

Lors des mercredis et des vacances scolaires, les activités seront proposées par thème à la semaine ou sur plusieurs mercredis. Tous types d'activités pourront être proposés (activités manuelles, culturelles, sportives, activités autour de l'environnement et du développement durable...)

Des sorties seront proposées à toutes les vacances, si possible en lien avec le thème. (Exemples de sorties : piscine, patinoire, bowling, ....).

Un programme d'activités sera établi par l'équipe pédagogique et remis aux familles.

Le goûter sera proposé en fin d'après midi.

Un service de repas sera proposé pendant les vacances scolaires. Une personne mise à disposition par la commune sera chargée d'élaborer les menus et les repas en lien avec la directrice.

Un programme d'activités spécifique pour les collégiens (11-16 ans) sera proposé sur des demi-journées pendant les vacances scolaires. Ponctuellement des sorties en journées complètes seront mises en place. Pour cette tranche d'âge nous solliciterons les préadolescents pour qu'ils s'investissent pleinement dans la mise en place des activités. Nous souhaitons que ce soient les jeunes qui impulsent les projets et nous les accompagnerons dans leurs mises en œuvre.

Lors des vacances d'été, des séjours courts de 5 jours et 4 nuits seront proposés. En général les séjours seront organisés en partenariat avec un autre accueil de loisirs ou en partenariat avec la Fédération Familles Rurales de La Manche. Ces séjours sont accessibles aux enfants de 6 à 16 ans. L'été, une ou deux nuits sous tente à Moyon seront proposées aux enfants de l'accueil de loisirs à partir de 5 ans.

## Modalités d'accueil des enfants

Que ce soient pour les TAP, la garderie périscolaire ou l'accueil de loisirs nous accueillons les enfants à partir de 3 ans scolarisés et propres.

Pour chaque type d'accueil, il est demandé aux familles de remplir les fiches d'inscription et les fiches sanitaires pour que leurs enfants soient accueillis.

### **LES TAP :**

Pour les TAP, les activités sont gratuites et facultatives. Il est demandé aux familles d'inscrire au préalable leurs enfants à l'aide du questionnaire par mail pour les TAP. Cela permet une meilleure organisation et permet aux enfants de choisir leur activité.

### **La garderie périscolaire**

Pour la garderie périscolaire, la présence est comptabilisée et facturée à la demi-heure. Afin de faciliter l'organisation il est préférable de prévenir le personnel de la présence des enfants.

## **Les mercredis et pendant les vacances scolaires :**

Pour l'accueil de loisirs, les enfants peuvent être accueillis soit à la journée avec ou sans repas soit à la demi journée avec ou sans repas. L'accueil est comptabilisé à la journée 9h à 17h ou à la demi-journée ; et à la demi heure pour les temps de garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30. Pour des questions d'organisation et de continuité des activités proposées, en aucun cas il n'est possible d'accueillir un enfant à l'heure ou à la demi-heure pendant la journée (hors temps de garderie du matin et du soir). Afin de faciliter l'organisation des activités, il est demandé aux familles d'inscrire les enfants au moins la veille de l'activité pour l'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires. Des enfants pourront être refusés s'ils n'étaient pas inscrits et qu'il n'y a pas assez d'encadrants pour les prendre en charge.

## **Modalité de participation et accueil des enfants porteurs de handicap ou de trouble de santé**

La loi du 11 février 2005 pose le principe de l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire. Leur accueil sur les temps péri et extrascolaires répond à un enjeu social évident. Cette intégration au sein d'un groupe d'enfants et d'adultes favorise leur socialisation. L'intégration d'un enfant en situation de handicap doit faire l'objet d'un travail de concertation au sein de l'équipe et avec la famille, afin de définir les outils pédagogiques qui permettront à l'enfant d'être au maximum acteur de ce temps de loisir et accueilli dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne les enfants ayant des troubles de santé, un contact personnalisé avec les parents, l'enfant et la directrice sera mis en place afin de faciliter la participation de l'enfant aux activités.

## **Fonctionnement de l'équipe**

La coordination des différentes activités - TAP, garderie périscolaire et Accueil de loisirs - sera assurée par Natacha Vicaire, Directrice de l'association Familles Rurales de Moyon et de l'Accueil Collectif de Mineur.

### **Rôle de la coordinatrice:**

- Faire le lien entre la commune, l'école et les autres partenaires.
- Coordonner les différentes équipes d'animation.
- Faire vivre l'équipe en mettant en place et animant des temps d'échanges et de réunions.

- Mettre en œuvre le projet pédagogique.
- Faire le lien entre l'équipe d'animation, les familles, et les membres du conseil d'administration de l'association.
- Assurer le suivi administratif (réservation auprès des partenaires, gestion des présences et des inscriptions, facturation).
- S'assurer du suivi budgétaire et financier de l'activité.
- Veiller au respect des règles de sécurité relatives au fonctionnement.
- Veiller au respect du rythme des enfants, ainsi qu'à leur bien être affectif, moral et physique.
- Elaborer, en partenariat avec la personne mise à disposition par la mairie, les repas et veiller à l'équilibre nutritionnel des repas, la sécurité, l'hygiène de la cuisine et du réfectoire

L'équipe d'animation est composée de personnel diplômé dans l'animation (BAFA, CAP Petite Enfance, BPJEPS, éducateur sportif) et de personnel non diplômé respectant les quotas de la législation soit au moins 50% de diplômés, 50% maximum de stagiaires et 20% maximum de non diplômés. Une partie du personnel qui intervient sur les TAP et la garderie périscolaire est mise à disposition par la commune de Moyon.

### **Rôle de l'équipe d'animation**

- Etre réceptive, animée par la curiosité, créative, engagée et pédagogue, dans une attitude constante de respect d'autrui.
- Garantir la sécurité affective et physique des enfants.
- Prévoir un projet d'animation en cohérence avec le projet pédagogique.
- Participer aux réunions d'équipe.
- Etablir un planning d'activité.
- Préparer, animer et ranger les activités.
- Veiller au rangement et à la propreté des locaux.
- Faire respecter les règles de vie.
- Se montrer dynamique et disponible.

- Etre capable de s'adapter, de s'investir, de prendre des initiatives (si nécessaire modifier le planning pour répondre à la demande des enfants ou aux contraintes météo)

### **LES TAP :**

Afin d'assurer l'encadrement des TAP, 7 animateurs de la maternelle au CP et 7 animateurs pour les CE1 au CM2 seront mobilisés. Du personnel de l'association Familles Rurales de Moyon et du personnel de la commune de Moyon seront chargés de l'animation des activités auprès des enfants, le lundi, mardi, jeudi et vendredi midi.

Ces activités ont fait l'objet d'un PEDT qui permet l'allègement de l'encadrement soit un animateur pour 18 enfants de +6 ans et un adulte pour 14 enfants de -6 ans.

### **La garderie périscolaire**

Lors de la garderie périscolaire le matin et le soir avant et après l'école, l'encadrement est de 1 animateur pour 10 enfants de -6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de + 6 ans.

### **Les mercredis et pendant les vacances scolaires**

Lors de l'accueil de loisirs le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 enfants de -6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de +6ans.

## **Evaluation de l'accueil collectif de mineurs**

Des bilans seront mis en place en milieu et en fin d'année. Plusieurs critères seront évalués :

- La fréquentation des enfants et leur fidélité.
- L'implication des enfants et des familles dans les activités proposées.
- Le ressenti des enfants et familles.
- Le ressenti de l'équipe pédagogique.
- Le déroulement des activités et l'organisation générale.
- La qualité des relations avec les partenaires.

## **Caractéristiques des locaux**



Lors des mercredis, des vacances scolaires et de la garderie périscolaire nous utilisons les locaux mis à disposition par la mairie de Moyon et qui se composent de :

- Un bureau
- Une salle d'activités aménagée avec du mobilier adapté aux enfants et différents espaces matérialisés : coin lecture, jeux de société, jeux de construction, dînette, jeux de faire semblant, ... Ces espaces sont accessibles en autonomie aux enfants sur les différents temps d'accueil périscolaire et extra scolaires. L'aménagement sera différent selon les périodes. Un évier est installé pour le nettoyage du matériel.
- Une salle d'activité le plus souvent laissée libre afin de pouvoir y faire des jeux collectifs.
- Une ludothèque/dortoir : la ludothèque peut être utilisée en petits groupes sous la surveillance de l'animateur. L'après-midi, pendant le temps de sieste lors des mercredis et des vacances scolaires, des lits sont installés afin de proposer un temps de repos pour les plus jeunes.
- Des sanitaires comprenant 5 toilettes (dont 2 toilettes accès handicapé et 1 petite toilette) et 5 lavabos (dont 2 petits).
- Une cour extérieure goudronnée et fermée par des barrières.
- Selon les besoins des salles de classe de l'école

Lors des TAP, en plus de ces locaux nous utilisons :

- La médiathèque,
- L'Espace Public Numérique
- Le dortoir de l'école,
- la salle de motricité de l'école
- et la salle de réunion de l'école

Dans le bourg de Moyon, nous avons accès facilement à tous les commerces (boulangerie, boucherie, épicerie...), au terrain de loisirs, au terrain de tennis et aux différents chemins.

## Protocole de sécurité générale

Plusieurs fois par an, des tests de sécurité et d'évacuation seront organisés avec les enfants et l'équipe d'animation.

Le suivi sanitaire sera assuré par la directrice de l'accueil de loisirs titulaire du PSC1. Le registre d'infirmerie devra être tenu à jour.

En cas d'accident grave, survenant dans le cadre de l'accueil de loisirs, la directrice et l'équipe pédagogique :

- prendront les mesures d'assistance à personne en danger (pompiers, médecin, ..)
- assureront la sécurité physique et affective du reste du groupe,
- si besoin, informeront les services de l'Etat
- préviendront la famille
- réuniront les éléments nécessaires au compte rendu de l'accident

## Les partenaires

Direction départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.)

La municipalité de Moyon

Saint-Lô Agglo

La Fédération Départementale de la Manche Familles Rurales et les autres associations Familles Rurales de la Manche

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)

La Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)

Le centre de loisirs et la commune de Tessy-sur-Vire

Le centre de loisirs Familles Rurales de Torigni sur Vire

Les prestataires de service (sorties, compagnie de transport)

Les intervenants extérieurs qui nous permettent de mettre en place des activités

Le partenariat avec l'accueil de loisirs de Tessy sur Vire et celui de Torigni sur Vire existe depuis plusieurs années. Il permet de mutualiser certains frais comme les transports, et de partager des projets par la mutualisation des intervenants (réduction des frais de déplacement et possibilité pour l'intervenant de travailler sur un plus gros volume d'heures). Lors de journées de rencontre intercentre nous mettons en place des animations communes

où les enfants des deux structures jouent ensemble. Ces projets favorisent les échanges et permettent une émulation entre les enfants et les équipes d'animation.

L'été, nous organisons des séjours courts en commun ce qui permet d'alléger les couts et de mutualiser les animateurs et la logistique.